

Politique de l'emploi: lignes directrices 2005-2008

2005/0057(CNS) - 10/05/2005

La commission a adopté le rapport de Mme Ana MATO ADROVER (PPE-DE, ES), qui approuve dans les grandes lignes les objectifs et le contenu des lignes directrices pour l'emploi, sous réserve d'un certain nombre d'amendements au titre de la procédure de consultation:

- le rapport met l'accent sur la nécessité de disposer de mesures visant à renforcer l'insertion professionnelle des personnes dont la participation au marché du travail est trop faible, tout en garantissant la sécurité de leur emploi. Il s'agit en particulier des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des immigrés et des membres de minorités. Parallèlement, il convient d'encourager les décisions susceptibles de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, en recourant par exemple à des modalités de travail souples, tant pour les hommes que pour les femmes;
- il convient également d'améliorer la qualité de l'emploi, en élaborant des politiques de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, en favorisant l'égalité entre hommes et femmes, ainsi qu'en s'attaquant aux disparités en matière d'emploi et de rémunération. Les risques de santé et de sécurité sur le lieu de travail doivent également être réduits, plus particulièrement par le biais d'accords sur la prévention des risques conclus à l'échelon européen. De plus, le nombre croissant de préretraites dues à une invalidité, ainsi que le nombre de retraites résultant d'accidents de travail ou de maladie professionnelle doit également être réduit;
- la commission souhaite en outre faire pression sur les États membres pour mettre en œuvre des mesures en faveur d'une égalité de traitement entre immigrés et nationaux, ainsi qu'en faveur de la lutte contre toutes sortes de discrimination, tant sur le lieu de travail que dans la société en général;
- enfin, les députés européens veulent encourager les bonnes relations industrielles, renforcer l'information et la consultation des travailleurs, ainsi que la coopération avec les partenaires sociaux.